

Rupture de stock en médicaments : la distribution obligatoire à l'unité retoquée par le Sénat français

Compte Test - 2023-11-19 21:52:34 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La proposition visant la dispensation à l'unité des médicaments, présentée comme une solution potentielle pour pallier les ruptures, a été écartée par le Sénat français. Au cours de la nuit du 16 au 17 novembre 2023, cette disposition a été retirée du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2024.

«Quand vous n'avez plus de médicaments, ça peut être un peu compliqué de distribuer à l'unité», a indiqué la rapporteuse Corinne Imbert (LR).

Elle a également rappelé l'impossibilité de déconditionner des médicaments pédiatriques sous forme de sirop, ainsi que des solutions injectables, soulignant que ces traitements étaient souvent sujets à des ruptures. La sénatrice qui est pharmacienne de formation a estimé que le conditionnement à l'unité n'aurait guère de sens pour les traitements chroniques, tout en précisant que le conditionnement des médicaments antibiotiques était déjà adapté.

De son côté, la sénatrice PS Émilienne Poumirol a évoqué des contraintes matérielles dans les pharmacies, ainsi que des risques sanitaires liés à d'éventuelles erreurs du patient. Elle a ajouté que les avantages potentiels de la délivrance à l'unité étaient très minimes, tandis que les risques associés étaient significatifs.

Le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, a exprimé sa compréhension des réserves émises, tout en soulignant l'importance de diversifier les approches pour faire face aux pénuries. Il a affirmé que la proposition constituait davantage un signal qu'une obligation, visant à démontrer les efforts déployés pour trouver des solutions alternatives.